ASSEMBLÉE NATIONALE

12 juin 2025

LA RELANCE D'UNE POLITIQUE NATALISTE - (N° 1412)

AMENDEMENT

N º AS10

présenté par
M. Monnet et Mme Lebon

ARTICLE 3

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les auteurs de cet amendement ne jugent pas opportun l’augmentation du plafond du quotient familial qui, en favorisant uniquement les foyers les plus aisés, va à l’encontre du souci de justice distributive propre au quotient familial.